

Ad 766

Message

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale**concernant**

la participation de la Confédération aux efforts pour le développement des arts appliqués (arts décoratifs et industriels).

(Du 9 juin 1917.)

Monsieur le président et messieurs,

Par arrêté du 22 décembre 1887, l'Assemblée fédérale, donnant suite à une pétition d'artistes et d'amis des arts, adressée aux autorités fédérales et vivement appuyée par elles, a ouvert pour l'avancement et l'encouragement des arts en Suisse un crédit important, qui en temps normal s'élève à 100.000 francs, mais a été réduit passagèrement à 60.000 francs depuis le commencement de la guerre actuelle. Cet arrêté répondait à l'idée qu'un large appui donné par la Confédération à l'art suisse exercerait une influence profonde sur toute notre vie nationale, tant au point de vue idéal que matériel. Le message du 3 juin 1887 a vivement insisté sur ce point. Il fait remarquer que l'art est particulièrement appelé à être « l'interprète des nobles sentiments » et « à étaler aux yeux du peuple les principaux traits de son histoire et de sa vie publique ainsi que le milieu dans lequel l'une et l'autre se sont développées, tableau vivifiant, instructif et émulateur pour tous, et qui, par le moyen de la reproduction graphique, peut devenir le bien commun de la nation entière ». Le message ne néglige pas de relever que « l'importance matérielle des arts pour la vie publique ne le cède en rien à leur importance idéale, et qu'ils constituent une des sources les plus abondantes du bien-être public ».

Grâce au crédit alloué par l'arrêté fédéral de 1887, la Confédération a pu dès lors organiser 13 expositions nationales des beaux-arts, participer à divers expositions internationales à l'étranger (Paris, Rome, Munich, Leipzig, etc.), acquérir un grand nombre d'œuvres d'art remarquables pour décorer les édifices publics et enrichir les collections publiques de la Confédération et des cantons, enfin accorder des bourses à des artistes suisses de talent. Un regard en arrière nous permet donc de dire que ce crédit, quelque modeste qu'il soit par rapport aux dépenses que d'autres pays font pour l'encouragement des beaux-arts, a jusqu'ici largement servi au développement de l'art suisse, et qu'il a somme toute donné de bons résultats. Il a aidé maint artiste à achever ses études, il a fait entrer dans nos collections publiques un nombre considérable d'œuvres d'art de valeur et permis l'exécution d'importants monuments nationaux.

Cependant, l'arrêté fédéral de 1887 présente une lacune, en ce que le crédit qu'il institue n'est destiné qu'à l'encouragement des beaux-arts proprement dits ou des arts plastiques, savoir la peinture, la sculpture et l'architecture, et qu'il ne peut être affecté à appuyer des efforts analogues dans le domaine de l'art appliqué (arts décoratifs et industriels). Outre que le crédit, même au montant normal de 100.000 francs suffit à peine à sa tâche d'encourager efficacement les beaux-arts, il serait inadmissible de l'affecter au développement de l'art appliqué, parce que l'arrêté fédéral de 1887 et le message l'accompagnant n'ont nullement envisagé cette dernière affectation. D'où il est résulté qu'appliquant ledit arrêté, la commission fédérale des beaux-arts a dû constamment exclure des concours annuels pour les bourses les travaux d'art appliqué et qu'elle n'a pu les admettre que dans une mesure très restreinte aux expositions nationales des beaux-arts. Cette lacune dans l'arrêté fédéral s'explique d'ailleurs tout naturellement par le fait que le mouvement tendant au relèvement des arts appliqués, mouvement qui s'est manifesté depuis quelques années si énergiquement dans tous les pays qui nous entourent, n'a débuté qu'après la promulgation de cet arrêté. C'est en effet seulement dans les dernières années du siècle écoulé qu'eurent lieu les premières tentatives de rénovation et de création dans le domaine des arts appliqués. Le mouvement partit, vers 1895, d'Angleterre, de Belgique et de France. Il passa en Allemagne où se constitua en 1897 le Werkbund allemand,

association d'artistes, d'industriels, d'artisans et de commerçants, fondée en vue des réalisations pratiques et de la propagande, qui lui donna un essor nouveau et, grâce à une organisation savante et à une publicité intensive, assura sa mise en valeur. Dès lors, le Werkbund allemand, avec le large appui financier de l'Empire et des Etats confédérés, a déployé une activité efficace et il a organisé presque chaque année, en Allemagne et à l'étranger, des expositions embrassant toutes les branches de l'art appliqué. Nous rappellerons seulement la grande exposition des arts et métiers de 1909 à Darmstadt, ainsi que les expositions de 1906 à Dresde, 1908 à Munich, 1910 à Bruxelles, 1911 à Paris et 1914 à Cologne. Ces grandes expositions et mainte autre, de caractère plus local, ont donné un puissant élan au travail d'art appliqué en Allemagne; elles ont établi le contact nécessaire entre l'industrie et les métiers, d'une part, et les artistes de l'autre, contribuant ainsi dans une large mesure au perfectionnement de la production dans tous les domaines des arts industriels, et lui assurant dans le pays même ainsi qu'à l'étranger, jusqu'à la guerre, des débouchés abondants. Le puissant essor économique que l'Allemagne avait pris dans les dernières dizaines d'années qui ont précédé la guerre, était certainement dû en bonne partie aux efforts actifs du Werkbund. En raison de cela, l'Empire et les Etats confédérés allemands ont accordé à l'association, dès sa création, tout l'appui financier qu'elle pouvait désirer et ont ainsi alloué chaque année des sommes très considérables pour l'organisation d'expositions d'arts et métiers et dans d'autres buts. L'importance que les autorités allemandes attribuent aux efforts du Werkbund ressort clairement du fait que même maintenant, pendant la guerre, elles ont mis à sa disposition les ressources nécessaires pour l'organisation d'une grande exposition itinérante en Suisse. Les résultats obtenus par l'Allemagne dans le domaine des arts industriels ne sont pas restés ignorés des autres Etats européens; ils ont attiré l'attention générale, et depuis quelques années le mouvement s'est de nouveau propagé dans d'autres pays, surtout en Angleterre et en France, avec utilisation partielle des méthodes d'organisation allemandes. En France particulièrement, on constate à l'époque actuelle un travail intense, puissamment soutenu par les moyens financiers de l'Etat, qui tend à relever la production nationale des arts appliqués et à reconquérir les marchés perdus en partie dans le pays même et à l'étranger.

Venons maintenant à la *Suisse*. Autrefois, c'était réellement une tradition nationale des Suisses d'orner, de décorer, d'embellir les objets même les plus modestes de la vie de tous les jours. Il est inutile de rappeler qu'à partir du XVI^e siècle, la production suisse était aussi variée qu'intéressante dans tout ce qui touche le mobilier, le costume, les étoffes, les faïences, les vitraux, etc. Mais comme ailleurs, le XIX^e siècle a vu surgir en Suisse une période pauvre et stérile comme production d'arts appliqués. C'est seulement au cours de ces dernières années que l'importance de la culture intensive des arts appliqués et de la collaboration intelligente de l'artiste avec l'industriel et l'artisan a été de nouveau reconnue. Dès lors, le mouvement en faveur des arts appliqués a trouvé, tant dans la Suisse allemande que dans la Suisse romande, des protagonistes de la première heure et très actifs, auxquels nous avons dû la création du « schweizerischer Werkbund » et de sa sœur romande « l'Oeuvre ». Ces deux organisations, fondées en 1913, ont en peu de temps accompli beaucoup de travail et obtenu des résultats très appréciables; elles ont organisé, tantôt en commun, tantôt séparément, une série d'expositions, consacrées le plus souvent à une branche spéciale de l'art appliqué, ainsi que des concours de genres variés; par la publication des périodiques « Das Werk » et « l'Oeuvre », ainsi que de bulletins mensuels, elles ont fait une propagande utile et contribué à éclairer les esprits. Nous mentionnerons seulement à titre d'exemple les expositions de verreries d'art et de jouets du Werkbund et de l'Oeuvre, ainsi que les expositions successives de produits textiles, de cuirs, d'instruments de musique et de lithographie qui ont eu lieu à Zurich. On ne peut donc prétendre que rien n'ait été fait chez nous pour le développement de l'art appliqué. Mais une lacune se fait toujours sentir, c'est l'absence d'encouragement *par l'Etat*. A la vérité, depuis la promulgation de l'arrêté fédéral du 27 juin 1884 concernant l'enseignement professionnel, et du règlement d'exécution y relatif, du 17 novembre 1900, la Confédération alloue des subventions importantes à des écoles des arts et métiers, ainsi que des bourses à des jeunes gens qui veulent se préparer à l'enseignement dans les établissements subventionnés. Ces mesures financières ont permis de favoriser dans une certaine mesure le développement des arts appliqués. Mais il s'agirait encore de répandre dans les cercles les plus étendus, par l'organisation d'expositions,

etc., l'idée que la collaboration intime de l'artiste, de l'artisan et de l'industriel est de la plus haute importance. Le travail assumé essentiellement par le Werkbund et l'Oeuvre a déjà pris de telles dimensions que les ressources privées dont disposent ces deux organisations et les maigres subventions qui leur ont été allouées par quelques cantons sont devenues absolument insuffisantes. Le Werkbund et l'Oeuvre ont à plusieurs reprises sollicité les autorités fédérales d'appuyer leurs efforts; mais le crédit des beaux-arts ne pouvant être affecté à ces buts spéciaux, comme on l'a vu plus haut, et étant au surplus insuffisant dans le fait, aucune suite n'a pu jusqu'ici être donnée à ces demandes.

Dans une nouvelle requête, l'année dernière, le Werkbund et l'Oeuvre ont fait valoir avec insistance que précisément les événements de la guerre actuelle, qui modifieront profondément les relations de commerce internationales, nous imposent l'obligation de faire sans retard des efforts énergiques pour développer et perfectionner nos arts industriels de telle façon qu'à la fin de la guerre ils soient en mesure d'affronter la concurrence et de tirer parti d'une situation qui se présentera peut-être avantageusement pour notre pays.

Nous ne pouvons contester l'exactitude de cet exposé. D'une part en effet on peut s'attendre à ce qu'à la fin de la guerre notre industrie trouve des débouchés accrus, pourvu qu'elle soit apte à la concurrence sur les marchés mondiaux. D'autre part il est évident qu'un pays comme le nôtre, pauvre en produits du sol, privé d'accès à la mer, obligé d'importer les matières premières et la houille et où les salaires sont élevés, ne peut affronter la concurrence avec des produits à bon marché; sa situation géographique défavorable le force à tout jamais à s'assurer des débouchés par la *qualité* de ses marchandises. De même que notre industrie des machines, si fortement développée, ne peut soutenir la concurrence de pays plus favorisés que grâce à la perfection technique de ses produits, de même mainte autre branche de l'industrie et des métiers devra chercher son salut dans la production d'articles de qualité, c'est-à-dire de marchandises irréprochables au point de vue de la forme, des matières employées et du fini artistique, de marchandises dont l'aspect révèle le développement artistique du pays qui les a produites. Dans l'industrie métallurgique, la céramique, le mobilier, les tissus de soie et imprimés,

la broderie, les montres, les chaussures et autres articles d'usage courant, nous pourrions nous maintenir sur les marchés du monde avec des produits joignant à la bonne qualité des matériaux employés les avantages d'un travail solide et d'une forme rationnelle. Pour d'autres branches d'industries qui pourront s'établir ou se développer en Suisse, p. ex. les papiers peints, tapis, linoléums, pour toutes ces branches d'industrie s'appliquent les strictes exigences de la sincérité des matériaux, de la forme belle et répondant à l'usage de l'objet, du choix harmonieux des couleurs. Donc partout, la collaboration active de l'artiste est indispensable. Mais pour être armés dans tous ces domaines de telle façon que nos métiers et notre industrie puissent tirer parti des conjonctures favorables, nous devons dès maintenant travailler par tous les moyens à perfectionner notre production d'art appliqué dans le sens indiqué; pour cela, chez nous comme ailleurs, l'aide de l'Etat est nécessaire.

S'inspirant de ces idées, notre département de l'intérieur, après avoir entendu la commission des beaux-arts, demanda aux gouvernements cantonaux leur avis sur la question de l'appui financier à donner par la Confédération aux arts appliqués et sur les modalités de cet appui. Le département exposait ce qui suit :

« L'opinion de notre commission d'experts nous paraît pleinement justifiée et mériter toute attention. Nous pensons donc, malgré les difficultés que peut rencontrer actuellement notre projet, demander au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale de nous ouvrir un modeste crédit qui nous permettrait d'encourager au moins la réalisation de quelques-unes des tâches principales des arts appliqués. Comme par le passé, la mise en œuvre et l'initiative dans ce domaine incomberaient aux cantons et aux associations d'artistes existantes, qui ont déjà fait leurs preuves, le « Werkbund » suisse et sa section sœur de la Suisse romande, l'« Oeuvre ». Dans notre idée, la Confédération pourrait être appelée à intervenir de la façon suivante :

Adjoindre une section spéciale des arts appliqués à chaque exposition nationale des beaux-arts;

subventionner les expositions du « Werkbund » et de l'« Oeuvre », et enfin

organiser des concours pour l'allocation de bourses d'é-

tudes ou de prix à des artistes de valeur se vouant spécialement aux arts appliqués.»

L'idée soumise par le département de l'intérieur aux gouvernements cantonaux fut accueillie favorablement par tous ceux qui se prononcèrent explicitement, et tout particulièrement par ceux des cantons industriels de Zurich, Bâle, St-Gall, Argovie, Neuchâtel et Genève. Le programme que le département de l'intérieur se proposait de réaliser pour l'instant fut aussi généralement approuvé, quelques cantons formulaient toutefois des vœux complémentaires, comme celui tendant à ce que le crédit spécial prévu soit aussi affecté à l'acquisition d'œuvres d'art appliqué, destinées à enrichir les collections cantonales et à ce que ces dernières soient subventionnées par la Confédération.

En présence de l'accueil fait par les gouvernements cantonaux à l'initiative du département de l'intérieur, et dans la conviction que les Chambres fédérales nous accorderaient le modeste crédit spécial nécessaire, eu égard à l'éminente importance économique du développement des arts appliqués, nous avons cru devoir faire à cette catégorie du travail artistique une place plus grande que par le passé à l'exposition nationale des beaux-arts de cette année à Zurich. Le règlement d'exposition élaboré par notre département de l'intérieur et approuvé par nous institue, conformément aux propositions du «Werkbund» et de l'«Oeuvre», à côté du groupe général des arts appliqués, qui existait déjà dans les expositions précédentes, un groupe spécial, qui comprendra cette année les arts graphiques industriels et le livre d'art. Nous sommes fermement convaincus qu'en présentant au public un tableau complet de ce qui se fait en Suisse dans ce domaine spécial des arts industriels, l'exposition rendra aux arts et à l'industrie du pays un signalé service, de sorte que si ce premier essai est couronné de succès, ce qui ne saurait manquer pourvu que les cercles intéressés s'y appliquent, nous nous proposons de joindre dorénavant à chaque exposition nationale des beaux-arts un groupe spécial, consacré chaque fois à un nouveau domaine des arts appliqués. De telles expositions fourniront le meilleur appui aux tendances que poursuit la foire suisse d'échantillons.

En outre, le crédit serait affecté, comme nous l'avons déjà dit, à allouer des subventions au «Werkbund» et à l'«Oeuvre», ainsi qu'à accorder des bourses pour la conti-

nuation de leurs études à de jeunes artistes particulièrement bien doués et avancés, se vouant aux arts appliqués.

En ce qui concerne le côté *financier* de la question, nous estimons que pour les premières années un crédit de 15.000 francs suffirait à l'exécution du programme susénoncé. Sur ce montant, une somme de 4000 à 5000 francs serait allouée au « Werkbund » et à l'« Oeuvre », comme contribution à leurs frais d'expositions, de propagande, de publication de leurs revues et bulletins, etc.; l'organisation de la section des arts appliqués aux expositions nationales exigerait 3000 à 4000 francs et 1000 à 3000 francs seraient affectés à des bourses. Le solde éventuel serait versé à un « fond des arts appliqués », pour être employé plus tard à des buts analogues. L'administration du crédit n'offre donc pas de difficulté et pourrait fort bien, de même que celle du crédit des beaux-arts proprement dit, être soumise à l'examen et au préavis de la commission fédérale des beaux-arts, avec la collaboration éventuelle de spécialistes des arts appliqués qui seraient consultés de cas en cas.

Mais comme, sur la base des expériences qui seront faites dans les prochaines années, on pourrait par la suite juger désirable d'étendre ou de modifier le programme esquissé ci-dessus, dans le sens des idées émises par quelques gouvernements cantonaux ou dans d'autres directions, nous nous réservons à toute éventualité de vous présenter plus tard un projet d'arrêté fédéral sur la matière et d'édicter le cas échéant un règlement d'exécution.

Dans l'espoir que les considérations ci-dessus vous auront convaincus de l'importance économique et de la nécessité urgente d'une contribution de l'Etat aux efforts pour le développement des arts appliqués (arts décoratifs et industriels), nous vous prions de nous accorder d'abord pour l'année 1917, à titre de crédit supplémentaire, un crédit spécial de 15.000 francs, étant entendu qu'un crédit du même montant sera inscrit aux budgets des prochaines années.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,

SCHULTHESS.

Le chancelier de la Confédération,

SCHATZMANN.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la participation de la Confédération aux efforts pour le développement des arts appliqués (arts décoratifs et industriels). (Du 9 juin 1917.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1917
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	766
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.06.1917
Date	
Data	
Seite	407-414
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 320

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.